

ACCUEILS DE LOISIRS  
ET  
GARDERIES PERISCOLAIRES  
ANNEE 2011 - 2012



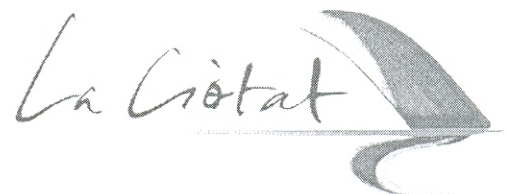
VILLE DE LA CIOTAT  
SERVICE POLE ACCUEIL ENFANCE  
Rond Point des Messageries Maritimes  
BP 161

13708 LA CIOTAT CEDEX  
Tel: 04 42 83 89 13 / Fax: 04 42 83 89 67  
Mail: [pae@mairie-laciotat.fr](mailto:pae@mairie-laciotat.fr)

- A retourner **UNIQUEMENT** par la Poste à l'adresse ci-dessus -  
Inscriptions dans la limite des places disponibles



Partenaire



## ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (ALSH)

|   |   |
|---|---|
| <p style="text-align: center;"><b>Enfants âgés de 3 à 6 ans</b></p> <p>☐ ALSH Fardeloup, Ecole Primaire Louis Pécout, Quartier Fardeloup -13600 La Ciotat<br/>Tél : 04.42.08.57.53<br/>Accueil du matin de 8h00 à 9h30<br/>Accueil du soir de 17h00 à 18h00</p> | <p style="text-align: center;"><b>Enfants âgés de 6 à 13 ans</b></p> <p>☐ ALSH Paul Bert, Ecole Primaire Paul Bert, Avenue de La Marine-13600 La Ciotat<br/>Tél : 04.42.83.16.03<br/>Accueil du matin de 8h00 à 9h00<br/>Accueil du soir de 17h00 à 18h00</p> |
|---|---|

### PERIODES D'INSCRIPTIONS/ ANNEE 2011/2012

|  |                         |
|--|-------------------------|
| Les Mercredis à la journée<br>( 8h00 à 18h00) ☐          | Vacances de TOUSSAINT ☐ |
| Les Mercredis matin sans repas<br>( 8h00 à 12h15) ☐      | Vacances de NOEL ☐      |
| Les Mercredis après-midi sans repas<br>(13h00 à 18h00) ☐ | Vacances d'HIVER ☐      |
|  | Vacances de PRINTEMPS ☐ |

\* *Cocher la ou les cases correspondant à vos souhaits*

### TARIFS ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT

| QUOTIENT FAMILIAL (*) | TARIF JOURNEE | TARIF ½ JOURNEE |
|-----------------------|---------------|-----------------|
| 0 à 300 €             | 3,50 €        | 0,75 €          |
| 301 à 600 €           | 5,60 €        | 1,50 €          |
| 601 à 900 €           | 8,00 €        | 3,00 €          |
| 901 à 1200 €          | 13,01€        | 5,11 €          |
| 1201 à 1400 €         | 16,64 €       | 6,76 €          |
| 1401 € et plus        | 18,46 €       | 7,56 €          |

1/12<sup>ème</sup> du Revenu déclaré de Référence + les prestations mensuelles CAF

Le Quotient Familial (\*) = -----  
Divisé par le nombre de parts

*Afin de définir votre QF, vous devez présenter au Pôle Accueil Enfance votre n° Allocataire CAF et/ou l'avis d'imposition 2010 (basé sur les revenus 2009).*

### CALENDRIER DE FONCTIONNEMENT 2011/2012

| 2011        |             |             |             | 2012        |             |             |             |             |             |
|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| septembre   | octobre     | novembre    | décembre    | janvier     | février     | mars        | avril       | mai         | juin        |
| Mercredi 7  | Mercredi 5  | Mercredi 2  | Mercredi 7  | Lundi 2     | Mercredi 1  | Jeudi 1     | Mercredi 4  | Mercredi 2  | Mercredi 6  |
| Mercredi 14 | Mercredi 12 | Mercredi 9  | Mercredi 14 | Mercredi 4  | Mercredi 8  | Vendredi 2  | Mercredi 11 | Jeudi 3     | Mercredi 13 |
| Mercredi 21 | Mercredi 19 | Mercredi 16 | Lundi 19    | Mercredi 11 | Mercredi 15 | Lundi 5     | Mercredi 18 | Vendredi 4  | Mercredi 20 |
| Mercredi 28 | Lundi 24    | Mercredi 23 | Mardi 20    | Mercredi 18 | Mercredi 22 | Mardi 6     | Lundi 23    | Mercredi 9  | Mercredi 27 |
|             | Mardi 25    | Mercredi 30 | Mercredi 21 | Mercredi 25 | Lundi 27    | Mercredi 7  | Mardi 24    | Mercredi 16 |             |
|             | Mercredi 26 |             | Jeudi 22    |             | Mardi 28    | Jeudi 8     | Mercredi 25 | Mercredi 23 |             |
|             | Jeudi 27    |             | Vendredi 23 |             | Mercredi 29 | Vendredi 9  | Jeudi 26    | Mercredi 30 |             |
|             | Vendredi 28 |             | Mardi 27    |             |             | Mercredi 14 | Vendredi 27 |             |             |
|             |             |             | Mercredi 28 |             |             | Mercredi 21 | Lundi 30    |             |             |
|             |             |             | Jeudi 29    |             |             | Mercredi 28 |             |             |             |
|             |             |             | Vendredi 30 |             |             |             |             |             |             |

### DOCUMENTS A FOURNIR : TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS TRAITÉ

- Photocopie du livret de famille : Uniquement pour les enfants non scolarisé à La Ciotat.
- Photocopie justificatif de domicile en cas de déménagement (facture EDF, loyer... )de moins de 3 mois.
- Fiche Sanitaire de liaison dûment complétée et signée + copie de la page vaccinations carnet santé.
- Certificat de scolarité pour les enfants âgés de 3 à 4 ans.
- Attestation d'assurance en responsabilité civile en cours de validité.
- Certificat médical d'aptitude à la pratique de tous les sports et à la vie en collectivité
- Deux enveloppes à fenêtre timbrées au tarif en vigueur.

# FICHE D'INSCRIPTION ANNÉE SCOLAIRE 2011/2012

## ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT

|  |   |
|--|---|
| NOM DE L'ENFANT :  | PRENOM DE L'ENFANT  |
| Date de Naissance :  | Sexe : Féminin <input type="checkbox"/> Masculin <input type="checkbox"/> |
| Nom et Prénom du Responsable Légal :   |   |
| ADRESSE :  |   |
| Tél Domicile :<br>Portable :   | Tél Travail :<br>Mail :   |
| <b>SITUATION DU FOYER</b><br>MARIE(E) <input type="checkbox"/> CELIBATAIRE <input type="checkbox"/> DIVORCE (E) <input type="checkbox"/> PACSE(E) <input type="checkbox"/> SEPARÉ(E) <input type="checkbox"/> AUTRE <input type="checkbox"/><br><b>RENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES – REGIME DE COUVERTURE SOCIALE</b><br>N° CAF    /_/_/_/_/_/_/_/_/_/_<br><i>Régime Général <input type="checkbox"/> Fonction Publique D'Etat <input type="checkbox"/> Education Nationale <input type="checkbox"/> Régime Maritime <input type="checkbox"/> MSA-EDF-GDF-SNCF-RATP-France Télécom <input type="checkbox"/> Professions Agricoles <input type="checkbox"/> Autres <input type="checkbox"/></i> |   |

### J'AUTORISE :

- A tout mettre en œuvre en cas d'urgence (appel aux pompiers, transport de l'enfant dans l'établissement le plus (proche du lieu de l'accident), et à faire pratiquer les interventions d'urgences, éventuellement sous anesthésie générale, suivant les prescriptions des médecins ;
- M'engage à payer la part des frais de séjour incombant à la famille, les frais médicaux d'hospitalisation et d'opération éventuels ;
- M'engage à prendre à ma charge les suppléments dus à un retour individuel de notre enfant A tout mettre en œuvre en cas d'urgence (appel aux pompiers, transport de l'enfant dans ainsi que les frais d'accompagnement ;
- A transporter mon enfant sur des sites extérieurs ou des installations sportives, si nécessaire (uniquement pour ALSH) ;
- J'autorise la Ville de La Ciotat à prendre des photos de mon enfant au cours des activités pratiquées. La Ville de la Ciotat s'engage à n'utiliser ces photos que dans le cadre de supports de communication.

OUI     NON (*case à cocher pour donner ou non votre accord pour la prise de photo*).

Je reconnais être informé que les Règles de fonctionnement des activités d'Accueil de Loisirs Sans Hébergement et le Règlement intérieur des Garderies Périscolaires me sont proposés sur simple demande au Pôle Accueil Enfance ou sont disponibles sur le site Internet de la Ville de La Ciotat [www.mairie-laciotat.fr](http://www.mairie-laciotat.fr)

J'adhère sans réserve à l'ensemble des dispositions de ces règles par mon inscription aux présentes activités proposées.

Fait à La Ciotat, le

SIGNATURE :

Précédée de la mention « Lu et Approuvé »

Le fichier informatique utilisé a fait l'objet d'une déclaration à la Commission Nationale Informatique et Liberté (N°462619). D'autre part, conformément à la Loi du 6 Janvier 1978, pour toute communication ou rectification des informations vous concernant, notre service vous renseignera immédiatement, si possible, pour une demande orale et dans un délai de deux semaines pour une demande écrite.



**INDIQUEZ CI-APRÈS :**

LES **DIFFICULTÉS DE SANTÉ** (MALADIE, ACCIDENT, CRISES CONVULSIVES, HOSPITALISATION, OPÉRATION, RÉÉDUCATION) EN PRÉCISANT LES DATES ET LES **PRÉCAUTIONS À PRENDRE**.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

---

**4 - RECOMMANDATIONS UTILES DES PARENTS**

VOTRE ENFANT PORTE-T-IL DES LENTILLES, DES LUNETTES, DES PROTHÈSES AUDITIVES, DES PROTHÈSES DENTAIRES, ETC... PRÉCISEZ.

.....

.....

.....

.....

.....

---

**5 - RESPONSABLE DE L'ENFANT**

NOM..... PRÉNOM.....

ADRESSE (PENDANT LE SÉJOUR).....

.....

TÉL. FIXE (ET PORTABLE), DOMICILE : ..... BUREAU :.....

NOM ET TÉL. DU MÉDECIN TRAITANT (FACULTATIF).....

*Je soussigné, .....responsable légal de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable du séjour à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.*

Date : Signature :

---

**A REMPLIR PAR LE DIRECTEUR A L'ATTENTION DES FAMILLES**

COORDONNÉES DE L'ORGANISATEUR DU SÉJOUR OU DU CENTRE DE VACANCES

.....

.....

.....

**OBSERVATIONS**

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

## REGLES DE FONCTIONNEMENT DES CENTRES DE LOISIRS

Les Centres de Loisirs accueillent dans la limite des places disponibles, les enfants de la Commune âgés de 3 à 13 ans.

Les enfants des autres communes sont acceptés en fonction des places disponibles et au tarif maximum.

### Périodes de fonctionnement

Les Centres de Loisirs sont ouverts de Septembre à Août, tous les mercredis et pendant les vacances de 8h00 à 18h00, à l'exception des samedis, dimanches et jours fériés.

Leur durée de fonctionnement est divisée en périodes dont les limites sont déterminées chaque année en fonction des dates des vacances scolaires.

**ATTENTION** : à titre exceptionnel, La Municipalité se réserve le droit de supprimer une journée de fonctionnement.

### Conditions de fonctionnement

Les frais de Centre de Loisirs peuvent vous faire bénéficier d'une réduction d'impôts (pour plus d'information voir notice jointe à votre déclaration d'impôt sur le revenu). Les reçus de paiement délivrés par le service serviront de justificatifs.

Sauf motif impérieux dûment signifié par écrit, les enfants ne seront pas rendus aux parents avant l'heure de fermeture.

L'enfant ne pourra être confié aux parents ou à toute autre personne que par demande écrite et signée de son responsable légal, qui déchargera le Directeur du centre de toute responsabilité.

En cas d'allergies à certains aliments, fournir la photocopie du certificat médical à La Direction du Centre. Si une médication a été prescrite, apporter les médicaments et la photocopie de l'ordonnance correspondante.

Les bouteilles, récipients en verre, canifs, pistolets à bouchons, etc.... sont strictement interdits.

Les parents autorisent le Directeur à faire soigner leurs(s) enfants et à faire pratiquer les interventions d'urgence suivant les prescriptions du médecin qui aura examiné l'enfant.

Les enfants atteints d'affection pouvant compromettre la santé du groupe ne sont pas acceptés.

Pour être acceptés au Centre de Loisirs, les enfants devront être scolarisés.

*L'inscription au Centre de Loisirs entraîne l'acceptation sans réserve du présent règlement.*

Chaque mois vous recevrez une fiche de confirmation d'inscription que vous devez obligatoirement nous retourner dûment complétée et une fiche de validation, uniquement pour les vacances scolaires. Tout changement ou annulation devra être signifié par écrit, au plus tard 15 jours avant la période choisie.

De plus, toute absence pour raison médicale devra être justifiée au service par la présentation d'un certificat sous 48 heures. Dans tous les cas :

- En période scolaire, (les mercredis), la première journée d'absence sera due et facturée
- Pendant les vacances scolaires, les 2 premières journées d'absence seront dues et facturées.

### Modalités de paiement

Une facture vous sera envoyée à la période échue au début du mois suivant. Les périodes vous seront facturées en fonction des choix stipulés sur la fiche de confirmation.

### Informations aux usagers

Le fichier informatique utilisé a fait l'objet d'une déclaration à la Commission Nationale Informatique et Liberté (N° 462619).

D'autre part, conformément à la loi du 6 janvier 1978, pour toute communication ou rectification des informations vous concernant, notre service vous renseignera immédiatement

Pour une demande orale et dans un délai de deux semaines pour une demande écrite.

\* Suite à la délibération n° 39 du 23 Novembre 2009, créant l'accueil des mercredis en demi-journées, le présent règlement est en cours de modification.